CONTEXTE

Sumène Artense communauté met en place et organise des animations ados durant les vacances scolaires et certains mercredis après-midi. Ces activités sont prioritairement réservées aux jeunes de 12 à 17 ans dans le but de favoriser leur implication, leur créativité en leur réservant des espaces d'expression et l'accès à des pratiques sportives, artistiques et culturelles.

ACTIVITES

Chaque activité sera encadrée par un animateur représentant Sumène Artense communauté, ou par un prestataire extérieur diplômé.
Les activités ont lieu à des endroits différents chaque jour, le lieu et l'heure sont affichés dans le programme.

REPAS

Pour les animations ados, Sumène Artense communauté ne dispose pas de cantine, c'est pourquoi les jeunes doivent apporter un pique-nique. Lorsque le repas est prévu dans la salle des jeunes de Champs, un réfrigérateur et un micro-onde sont à leur disposition. Lors de certaines sorties, il est possible d'apporter de l'argent pour le repas dans un fast food (ex : Mcdonald's).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par téléphone au 06.08.04.55.77 ou par mail à jeunesse@sumene-artense.com. Elles seront validées à la réception des documents demandés, par mail (conseillé) ou par courrier.
Les inscriptions se font pour des journées complètes (pas de demi-journée), ou à la semaine.
L'annulation d'une inscription doit se faire au moins 24h avant le début de l'activité. Un enfant inscrit a une activité et ne se présentant pas se verra tout de même facturé sauf en cas de présentation de certificat médical.

TARIFS ET REGLEMENTS

Le tarif sur une journée varie en fonction des activités proposées : 5€, 10€ ou 15€ et le tarif séjour à 20€. L'inscription à la semaine complète est de 35€. Certaines activités ou stages peuvent être exceptionnellement proposés à tarif réduit ou gratuit en fonction des projets financés.
Pour les mercredis après-midi, l'inscription annuelle est de 15 € qui donne droit à toutes les activités des mercredis jusqu'à la fin de l'année scolaire.
Les jours suivants les animations ados, le Trésor Public vous enverra la facture par courrier, que vous pourrez régler par chèque ou virement. Les Pass Cantal activités sportives et culturelles sont acceptés.

LES PASS CANTAL

Dans le cadre de son action en faveur de la jeunesse et de sa politique d'aide à l'accès aux sports, à la culture, aux accueils de loisirs et aux transports, le Département du Cantal conventionne avec Sumène Artense communauté dans la mise à disposition de Pass Cantal pour les jeunes de 3 à 17 ans. Vous pouvez donc régler la totalité ou une partie des animations ados avec les tickets suivants :
. 1 chèque activités sportives ou culturelles de 12 € pour une adhésion, un abonnement, un stage,
· 1 chèque activités sportives ou culturelles de 5 € pour une entrée, découverte,
· 1 chèque activités sportives ou culturelles ou de loisirs de 5 € pour une entrée, découverte,
. 2 chèques activités saisonnières estivales ou hivernales de 8 € (pour les activités d'hiver ou été),
ATTENTION : les chèques accueil de loisirs/ séjours de 5€ ne sont pas acceptés.

CERTIFICAT MEDICAL

Pour une première inscription annuelle, les parents doivent fournir la fiche sanitaire remplie. Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités ou séjours organisés par la Sumène Artense communauté. Elle évite de se munir du carnet de santé.
Par cette inscription, vous autorisez les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation pendant la durée de l'opération.

ASSURANCE

Chaque parent, tuteur ou responsable d'un ou de plusieurs enfants devra s'assurer que le ou les participants sont couverts par une assurance responsabilité civile. L'attestation doit être transmise lors d'une première inscription annuelle.

DROIT A L'IMAGE

Par son inscription, tous participants acceptent et autorisent sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion des photographies et enregistrements audiovisuels pour une communication au public sur tous supports.

ENGAGEMENT

La participation aux animations implique l'acceptation et le respect, pour chaque inscrit et parent, du présent règlement.
En vue du contexte sanitaire particulier, le règlement est susceptible d'être modifié au cours de l'année afin d'être mieux adapté à la situation.